

MAIRIE D'ARTEMARE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures trente sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire d'Artemare.

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Maurice BERRARD, Céline BERGER, Karine MICHAUD,

Absents excusés : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX

Secrétaire de séance : Valérie PONCET

Délibération N°2024-34

Objet : cession terrain parcelle cadastrée N° C 569 zone UX

La commune est propriétaire de ce terrain cadastré N° C 569, situé chemin de Thol le long de la voie ferrée. Ce terrain figure sous teinte bleue sur le plan ci-annexé.

Compte tenu que ce terrain fait partie du domaine privé de la commune, comme n'ayant pas été affecté à un usage public, et, qu'une proposition d'achat a été faite en vue de projets d'installation valorisant la dynamique économique de la commune,

Le prix de vente proposé est de 7 Euros le m². Les frais de géomètre seront partagés.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la validation de cette cession aux conditions précitées.

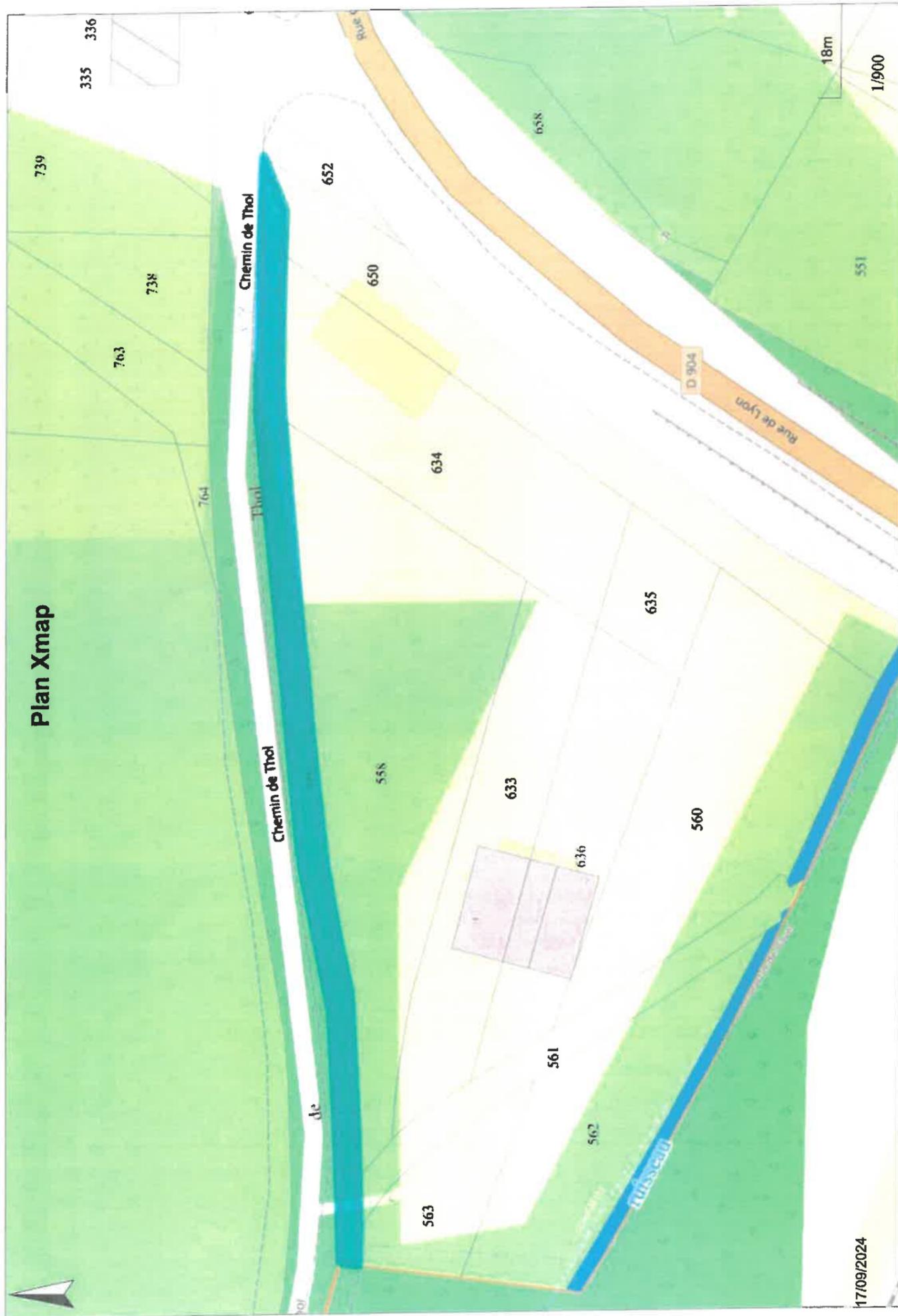
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée C 569 zone UX,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,
Roland DESCHAMPS



Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley
et sa publication le 23/09/2024
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Plan Xmap

Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20240923-2024-34-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2024

